

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

1er trimestre 2022 (BP)

Séance Publique du 2 février 2022

Objet : SPORT

Synthèse du rapport :

En 2022 « Terre de jeux » sera une ambition breillienne, et son plan d'actions permettra d'affirmer la politique sectorielle en faveur du sport grâce à :

- sa participation à la structuration de l'offre sportive sur l'ensemble du territoire ;***
- sa volonté de permettre à tous publics de pratiquer une activité sportive de qualité, qu'elle soit de loisir ou de haut niveau ;***
- son attachement à permettre à ses publics prioritaires de rejoindre les valeurs du sport.***

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3311-1 et suivants ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. MORAZIN, rapporteur au nom de la 2^{ème} commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (34 voix pour, 19 abstentions, 1 conseiller ne prenant pas part au vote – M. PAUTREL), dans la séance du 2 février 2022 ;

DECIDE :

- d'approuver l'ensemble des propositions du présent rapport conformes aux débats des orientations budgétaires ;***
- d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants tels que détaillés dans les tableaux financiers annexés ;***

- d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement au profit des bénéficiaires et pour les montants mentionnés dans le tableau ci-après :

BENEFICIAIRES	IMPUTATION	MONTANT
Comité Départemental Olympique et Sportif	65.32.6574.9	160 000 €
Cesson Rennes Métropole Handball	65.32.6574.118	150 000 €
Saint-Grégoire Rennes Métropole Handball	65.32.6574.118	50 000 €
Rennes Etudiants Club Volley Amateur	65.32.6574.118	50 000 €
Tennis de table Thorigné-Fouillard	65.32.6574.88	25 000 €
Stade Rennais Rugby	65.32.6574.88	25 000 €
Sojasun Espoir – ACNC	65.32.6574.88	16 000 €
UGSEL Association sportive scolaire	65.32.6574.14	28 200 €
UNSS Association sportive scolaire	65.32.6574.14	37 200 €

- d'approuver les termes de la convention de partenariat financier, jointe en annexe, à conclure avec le Comité départemental olympique et sportif d'Ille-et-Vilaine pour le versement de la subvention précitée ;

- d'autoriser le Président à signer cette convention ;

- d'ouvrir au budget primitif de nouvelles autorisations de programme millésimées 2022 :

CODE	OBJET	MONTANT (ENCOURS)
EDSPI003	EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX	1 328 200 €
EDSPI006	EQUIPEMENTS SPORTIFS CLUBS	50 000 €

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 7 février 2022

La directrice générale du pôle égalité éducation citoyenneté

Valérie LECOMTE-TRIBEHOU